



## LAURE RAGIMBEAU-AZAÏS

\*\*\*

**Maître de conférences en droit public**  
Université de Perpignan – Via Domitia  
Centre de droit économique et du développement (CDED EA 4216)

### FONCTIONS UNIVERSITAIRES

- 2021 **Maître de conférences en droit public**, Université de Perpignan – Via Domitia
- 2019-20 **Attachée temporaire d'enseignement et de recherche**, Université de Montpellier
- 2018-19 **Attachée temporaire d'enseignement et de recherche**, Université de Montpellier
- 2014-17 **Doctorante contractuelle chargée d'enseignement**, Université de Montpellier

### CURSUS UNIVERSITAIRE

- 2021 **Qualification aux fonctions de Maître de conférences (CNU, Section 02)**
- 2019 **Doctorat en droit public**, Université de Montpellier  
Sujet de thèse : La déontologie du juge administratif  
Directeurs de thèse : M. le Professeur Guylain CLAMOUR et Mme le Professeur Marion UBAUD-BERGERON  
Jury : M. le Professeur Fabrice MELLERAY (rapporteur) M. le Professeur Benoît PLESSIX (rapporteur) Mme le Professeur Pascale IDOUX (présidente) M. le Président Christian VIGOUROUX (suffragant)  
Mention : Félicitations du jury avec proposition aux prix de thèse et publication en l'état.  
*À paraître aux éditions LGDJ – Coll. « Bibliothèque de droit public »*

- 2014 **Master 2 Droit public général**, parcours Droit administratif, Mention très bien (Major de promotion), Université Montpellier I  
*Prix François Hébrard du meilleur mémoire de la Faculté de Droit*  
**Magistère Droit public des affaires**, Mention bien
- 2013 **Master 1 Droit public général**, Mention bien, Université Montpellier I  
**Magistère Droit public des affaires**, Mention bien
- 2012 **Licence en droit public**, Mention bien, Université Montpellier I  
**Magistère Droit public des affaires**, Mention bien  
D.U. « Droit et pratique du contentieux administratif », Mention très bien
- 2009-11 **Classe préparatoire à l'ENS de Rennes**, Mention globale A, Montpellier (Lycée Jean Mermoz)  
**Licence 2 en droit**, Mention bien, Université Montpellier I  
**Licence 1 en droit**, Mention bien, Université Montpellier I
- 2009 **Baccalauréat scientifique**, Mention très bien, Montpellier (Lycée Joffre)

## ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

### I- COURS MAGISTRAUX

À l'Université de Perpignan – Via Domitia (2021-2022) :

- **Introduction au droit** (30h), L1 – Droit
- **Droit administratif** (22h), L2 – AES
- **Droit administratif des biens** (22h), L3 – AES
- **Droit de la fonction publique** (30h), L3 – Droit et AES

À l'Université de Montpellier (2020-2021) :

- **Droit administratif approfondi** (22h), M1 Administration publique (IPAG de Montpellier)
- **Le marché de partenariat** (6h), M2 Droit Public des Affaires – Contrats Publics & Partenariats

### II- TRAVAUX DIRIGÉS

*En qualité d'Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (2018-2019 / 2019-2020) :*

- **Droit administratif général** (L2 - Semestre 1 et 2)
- **Finances publiques** (L2)
- **Droit de la fonction publique** (L3)
- **Droit des contrats publics** (M1)
- **Droit public économique** (M1)

*En qualité de Doctorante contractuelle chargée d'enseignement (2014-2017) :*

- **Droit constitutionnel général** (L1)
- **Droit constitutionnel de la Vème République** (L1)
- **Droit des institutions de l'Union Européenne** (L1)
- **Droit administratif général** (L2 - Semestre 1 et 2)
- **Droit administratif des biens** (L3)

### III- SÉMINAIRES

*Au sein du Master 2 Administration publique (Université de Perpignan) :*

- Février 2021 : **La déontologie du juge administratif**

*Au Magistère de droit public appliqué (Université de Montpellier) :*

- Mai 2017 : **La place de la laïcité en droit administratif**

*Au Collège de droit de Montpellier (Université de Montpellier) :*

- Avril 2021 : **La responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics**
- Mars 2020 : **L'autonomie financière des collectivités territoriales**
- Février 2020 : **La compétence environnementale du maire**
- Juin 2016 : **La protection du domaine public**

### IV- ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Janvier 2021 : Formation de formateurs aux « Valeurs de la République », organisée auprès du Rectorat de Montpellier, sur la thématique de la laïcité à l'école.

2017-2018 : Interventions en classe préparatoire à l'ENS de Rennes (Lycée Jean Mermoz, Montpellier) – Colles juridiques en droit constitutionnel et droit administratif.

Octobre 2016 : Conception du sujet de l'épreuve de note de synthèse du concours de bibliothécaire territorial (catégorie A), sur la thématique du lanceur d'alerte dans le monde professionnel.

## ACTIVITÉS DE RECHERCHE

### I- OUVRAGES

- *La déontologie du juge administratif*, LGDJ – Coll. « Bibliothèque de droit public »  
(*À paraître*)

### II- ARTICLES

- « Le respect des promesses administratives », RDP 2021, n°3, p.675

- « L'interprétation juridictionnelle des contrats administratifs », RFDA 2020, n°6, p.1019
- « La déontologie du juge administratif – Ma thèse en 3000 signes », DA, mars 2020, n°3
- « Pour un développement de l'action de groupe en droit administratif », RDP 2019, n°6, p.1439
- « Le caractère personnel des autorisations d'occupation domaniale : de l'incessibilité à la patrimonialisation », RDP 2016, n°6, p.1783

### III- COMMUNICATIONS EN COLLOQUE

- « Les modes de scrutin et la démocratie locale », communication au colloque Les modèles électoraux et la question démocratique, Journée décentralisée de l'Association Française de Droit Constitutionnel, 5 décembre 2019, Toulouse (à paraître, Editions Mare & Martin)
- « Le droit d'alerte des agents publics : enjeux et perspectives », communication au colloque Lanceurs d'alerte : innovation juridique ou symptôme social ?, 23 et 24 juin 14 2016, Montpellier (SORDINO M-C. (dir.), *Lanceurs d'alerte : innovation juridique ou symptôme social ?*, Presses de la faculté de droit et de science politique de Montpellier, 2016, p.99)
- « La liberté d'expression des agents publics : l'exemple du lanceur d'alerte », communication au colloque de l'École doctorale de droit et science politique, 18 juin 2015, Montpellier (RFDA 2015, n°5, p.975)

### IV- NOTES DE JURISPRUDENCE

- « Compétence du maire et arrêté anti-pesticides : entre audace jurisprudentielle et lecture renouvelée des concours de polices administratives », Note sous TA Cergy-Pontoise, 8 novembre 2019, *Préfet des Hauts-de-Seine c/ Commune de Gennevilliers*, LPA, 9 juillet 2020, n°137, p.11